

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 OCTOBRE 2008

1. ECOLE

Effectifs :

Le conseil municipal est informé que les effectifs réels scolarisés sont de 80 élèves répartis ainsi :

- . cycle 1 (Mme Christine Aubel) : 27 élèves
- . cycle 2 (Mme Béatrice Collet et Mlle Charlotte GROS) : 23 élèves
- . cycle 3 : (Mlle Nelly Haudry) : 28 élèves.

Il souhaite la bienvenue aux deux nouvelles enseignantes et une bonne année scolaire à toutes.

Service minimum – grève :

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire du 11 septembre 2008, transmise par l'Inspection Académique, concernant l'organisation d'un service d'accueil des élèves dans les écoles publiques maternelles et élémentaires qui incombe aux communes, si le taux d'enseignants grévistes atteint 25 %, en application de la loi n°2008-790 du 20 août 2008. Le Conseil Municipal dresse une liste des personnes pouvant assurer le service d'accueil des élèves concernés.

Demande de scolarisation

Il prend connaissance d'une demande de scolarisation d'un enfant de 3 ans en maternelle après la Toussaint et répond favorablement si la commune de résidence accepte de participer financièrement.

Poste de Mme Girême

Il approuve la réorganisation du poste de l'ATSEM suite à l'absence d'école le samedi.

2. AFFICHAGE - ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'utilité des panneaux d'affichage installés sur la commune. Considérant que les panneaux hors mairie, ne sont pas mis à jour régulièrement, que la publication et le site Internet reprennent l'ensemble des informations, il décide de ne laisser qu'un affichage officiel à la Mairie et de supprimer les autres panneaux. Il sera laissé un panneau sans grillage par hameau à la disposition de l'affichage libre.

Le conseil municipal s'interroge sur l'éventuelle installation de cendrier extérieur aux abords de l'école pour éviter que le sol soit jonché de mégots. Il réfléchit également au problème de déchets divers à proximité de l'abri bus de Raclaz. Une commission est chargée d'étudier ces problèmes.

3. POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal prend acte des avis favorables du Comité Technique Paritaire en date du 18 septembre 2008 concernant la suppression du poste actuel d'adjoint technique 2^{ème} classe de 23/35^{ème} d'heures au 31 décembre 2008 et la création d'un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} janvier 2009.

Il rappelle qu'une offre d'emploi pour ce poste a été publiée dans le bulletin communal du 3^{ème} trimestre, sur les listes du Centre de Gestion et dans les panneaux d'affichage avec retour des candidatures pour le 31 octobre 2008.

Il charge les élus de dresser une liste des travaux à réaliser dans chaque hameau afin de prévoir les tâches du futur agent technique.

4. PROJET DE PARKING ECOLE

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement des procédures d'échange de terrains dans le cadre du projet de création d'un parking derrière le groupe scolaire ; il indique qu'un échange reste en suspens, en attente d'un rendez-vous avec l'exploitant actuel.

5. TRAVAUX EAU-VOIRIE

Le conseil municipal est informé de l'attribution d'une subvention de 53.500 € par le Conseil Général destinée au financement des travaux de réseau d'eau et de voirie.

6. DEROGATION RD7

Suite à la demande de l'entreprise Logigaz Nord-Butagaz, le Conseil Municipal donne une dérogation pour que cette entreprise emprunte la route départementale n°7 exclusivement pour livrer les clients de la commune mais pas pour le transit.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal est informé qu'une fuite d'eau a été réparée à Raclaz Bas.
- Il est informé qu'une réunion est programmée pour le lendemain avec la commune de Chênex pour étudier le déneigement.
- Il donne l'autorisation à l'**Association de Parents d'Elèves** de stocker du matériel dans l'ancienne école de Raclaz, dans l'attente de son devenir.
- Il donne un avis favorable à l'association « le réveil matin » pour l'utilisation des jeux extérieurs.
- Il adhère à la pétition du Conseil Régional demandant le maintien des services de la Poste dans les petites communes.
- Il prend acte de remarques concernant l'état défectueux du chemin rural entre Jurens et Chênex et du chemin accédant au Vuache depuis Malbois.
- Il prend note du départ de la **Communauté de Communes du Genevois**, samedi 18 octobre à 9 h pour la visite d'éoliennes sur le site de Beaumarchand et de la réunion préalable vendredi 17 octobre à 18 h à Jonzier.
- Il est informé qu'une présentation du projet de crèche communautaire à Valleiry sera organisé à l'intention des élus, avant la réunion du 4 novembre, à 19 h 30.
- Il est informé du refus du Syndicat « Pays du Vuache » d'accorder un tarif préférentiel pour ses conférences à l'Université Populaire, afin de maintenir une règle d'équité.
- Il entend le compte rendu des délégués communautaires concernant les réunions transports, déchets, développement durable, économie et sport.

La séance est levée à minuit.